

ABAFIM



SARL au capital de 50 000 C - 443 658 463 RCS Tarbes Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE 16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE

16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE Garantie Financière (110 000C): QBE Insurance (Europe) LIMITED Cœur Défense – Tour A – 110 espianade du Général de Gaulie – 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant

Mme Sandra FERRÉ Tél.: 06.84.11.65.65 Inscrit au RSAC de Toulouse Siret:882 023 161 Inscription au registre des Mandats N°24991

MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE

(avec faculté de rétractation)

Je /nous soussigné(s): MANON ET DAVID AEDONES Nom: Demeurant: Demeurant: Téléphone: 068527270 Adresse mail: 2 femula a nous femule 4. Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULO PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété: (section et Nº de parcelle cadastrale, Nº de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de le loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².) When mange forme form
Séquestre: La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH). En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître de l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître de l'acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat. Clause particulière: La prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres): La prix de mandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres): La prix de mandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acquéreur, de (Chiffres): La prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du comptant le pour de la signature de l'acquéreur de l'acquéreur de l'acquéreur où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret No72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts,). Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres): L'a prix de vendeur et de l'acquéreur, quel que soit et mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de

ABAFIM

Tél.: 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60 Site web: <u>www.abafim.fr</u> e-mail: <u>contact@abafim.com</u>

Obligations du MANDANT: -Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à ratifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, prix et charges précisés par ce
mandat et à libèrer les lieux pour le jour et acte authentique. Le MANDANT s'interdit expressément pendant le cours du présent mandat, de négocier directement ou indirectement la vente des biens ci avant désignés, et, pendant les 24 mois après l'expiration du Le MANDATAIRE. MANDATAIRE concours du MANDATAIRE, y compris avec un autre intermédiaire, à un acquéreur qui lui aurait été présenté par le MANDATAIRE. Le MANDANT s'engage à diriger vers le MANDATAIRE toutes les demandes qui lui serait adressées directement, et, en cas d'engagement de sa part, ou d'un autre eabinet (compromis, sous seing, Le MANDANT s'engage à diriger vers le MANDATAIRE toutes les demandes qui lui serait adressées directement, et, en cas d'engagement de sa part, ou d'un autre eabinet (compromis, sous seing, Le MANDANT s'engage à diriger vers le MANDATAIRE (compromis, sous seing, Le MANDATAIRE), et ce mandat, à fournir l'assurance écrite immédiatement au MANDATAIRE, en lui notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception, que les biens ce lui vente, de de l'agence éventuellement intervenue ainsi que le prix de vente final, ont pas été présentés par le MANDATAIRE; les noms, prénoms et adresses de l'acquéreur, le notification mettra fin au mandat de vente et évietra au mandataire d'engager la vente avec un autre acquéreur, et épargnera au MANDAT, les poursuites pouvant être éventuellement exercées par cet aoquéreur et/ou l'agence. Le MANDANT devra obtenir de son acquéreur l'assurance écrite que les biens ne lui ont pas été présentés par le MANDATAIRE. Le MANDANT s'engage à produire à la première demande du mandataire, toute justification de propriétaires pieces, actes, certificats nécessaires au dossier. Dans le cas de pluralité de propriétaires, le ou les propriétaires signataires de ce mandat ont l'accord du ou de tous les autres propriétaires et agissent donc, également solidairement, en tant que leur mandataire verbal. Le MANDANT s'engage à produire à la première demande du mandataire, toute justification de propriétaires et a
d'exposition au plomb (clause concernant nous les animenous texts à sangue d'exposition au plomb (clause concernant nous les animenous texts à sangue d'exposition au plomb (clause concernant nous les animenous texts à l'installation électrique; et, obligatoire depuis le 01 janvier 2010 : 1 au système d'assainissement (pour tout inunequale d'habitation oi public de collecte des eaux usées), en l'absence desquels il se priverait de la possibilité de s'exonérer de la garantie des viees cachés correspondante à l'état manquant ; 1 l'état non accordé au réseau public de collecte des eaux usées), en l'absence desquels il se priverait de la possibilité de s'exonérer de la garantie des viees cachés correspondante à l'état manquant ; 1 l'état non accordé au réseau public de collecte des cachés correspondante à l'état manquant ; 1 l'état pour suiver la résolution de la vente ou à dermander au juge une diminution du prix ; 1 le relatif aux risques naturels et technologiques dont l'absence est sanctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuivre la résolution de lou d'une de l'acquéreur à l'empagement des parties. diagnostic de performance énergétique (DPE) dont l'absence peut entraîner une sanction issue du droit commun; 1 bornage. Ce dossier devra être anneué à l'empagement des parties. diagnostic de performance énergétique (DPE) dont l'absence peut entraîner une sanction issue du droit commun; 1 bornage. Ce dossier devra être anneué à l'empagement des parties.
autorise le MANDATAIRE à ses trass: *a faire établir par un homme de l'art, une attestation mentionnant les métrés de la partie privative des hiens objet du présent mandat, (Application de l'art, une attestation mentionnant les métrés de la partie privative des hiens objet du présent mandat, (Application de l'art, une attestation mentionnant les métrés de la copropriet de copropriété, le carnet d'entretien de l'immeuble, *à demander au syndic, en son nom et à ses frais, communication et copie des documents devant être fournis à l'acquéreur, notamment le règlement de lot partièté, le carnet de l'immeuble, è demander au syndic, en son nom et à ses frais, communication et copie des documents des l'article 721-2 du CCH ainsi que le nombre de lots de la copropriété; le montant le diagnostic technique, les diagnostics amiante, plomb, et termites concernant les parties courantes du lot, les procédures en cours. Cette autorisation ne concerne que les moyen anuned de la quote-part, à la charge du vendeur, le montant du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes du lot, les procédures en cours. Cette autorisation ne concerne que les moyen anuned de la quote-part, à la charge du vendeur copropriétaire n'aurait pas déjà fournis au MANDATAIRE. Ce devas d'engagement des parties. Les firais résultant de toutes ces obligations sont à la charge documents que le vendeur copropriétaire n'aurait pas déjà fournis au MANDATAIRE. Ce devas d'engagement des parties.
Durée du Mandat : Le présent mandat est consenti avec EXCLUSIVITE à compter de ce jour pour une durée de vingt quatre mois (24). Il ne pourra être dénoncé pendant les trois premiers mois. Passé un délai de trois mois le présent mandat est consenti avec EXCLUSIVITE à compter de sa signature, ce mandat peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Art. 78 du décret du 20 juillet 1972).
Poucoirs.: Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à bien sa mission, notamment: Le MANDANT donne tous pouvoirs au MANDATAIRE, pour mener à bien sa mission, notamment : Rédamer toutes les pièces utiles auprès de toutes personnes privées ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme, les taxes d'imposition, les titres de propriétés, etc. Rédamer toutes les pièces utiles auprès de toutes personnes privées ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme, les taxes d'imposition, les titres de propriétés, etc. Rédamer toutes les pièces utiles aupres de visiter les biens à vendre à toutes personnes. A cet effet, le MANDANT s'oblige à assurer au MANDATAIRE le moyen de visiter pendant le cours du présent mandat. Etablic (on s'adjoinder ou substituer tout professionnel au choix du MANDATAIRE pour l'application des présentes) au norm du MANDANT, tous actes sous seing privé (compromis en particulier) éventuellement assortis d'une demande de prêt, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes et recueillir la signature de l'acquéreur : done, toute rémunération incombant à l'acquéreur Négocier, s'il y a lieu, avec tout titulaire d'un droit de préemption, le préempteur ers subrogé dans tous les droits et obligations de l'acquéreur : done, toute rémunération incombant à l'acquéreur sera à la charge du préempteur. Le MANDANT restant libre de refuser si le prix net propriétaire est inférieur au prix convenu sur le mandat. Faire gratuitement toute publicité sur tous supports à sa convenance : petites annonces, vitrine : affiche format A4, fichiers informatiques librement accessibles (internet), également diffuser sur Faire gratuitement toute publicité sur tous supports à sa convenance : petites annonces, vitrine : affiche format A4, fichiers informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, le MANDANT a droit tous les sites internet de son réseau en fonction des particularités du bien ; conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux liberté
bien. Apposer un panneau « A vendre » (pour les biens dont le prix sur le mandat est au prix de l'estimation) et « Vendu par », à l'endroit que le MANDATAIRE jugera utile. Apposer un panneau « A vendre » (pour les biens dont le prix sur le mandat est au prix de l'estimation) et « Vendu par », à l'endroit que le MANDATAIRE jugera utile. Communiquer le dossier à tout confrère professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué engagera sa responsabilité à l'égard du mandant. Sadjoindre ou substituer tout professionnel de son choix pour l'accomplissement des présentes et de l'entre de l'entre de le confrère professionnel de son choix pour l'accomplissement des présentes du droit de présente que d'entre de l'entre
d'avertir le MANDANT, étant entendu que le MANDAN1 garde le droit d'accepter du l'etisse ne prix propose par le presuperaristic par le lots de la copropriété, le montant du budget prévisionnel pour le Le bien ne pourra faire l'objet d'une campagne publicitaire qu'à compter de la transmission au MANDATAIRE du DPE, le nombre de lots de la copropriété, le montant du budget prévisionnel pour le
lot, les procédures en cours, le tout à la charge du MANDANI. Le MANDANT accepte que le MANDANIRE écolte et utilise ses données personnelles afin de mener à bien sa mission. Le MANDANT autorise notamment le MANDANIRE à transmettre ses données personnelles à des tiers concernés (notaires, diagnostiqueurs, SPANC,) dans le cadre d'une vente. Ces données seront supprimées 24 mois après la fin de la mission. Art. L136-1 du code de la consommation (modifié par la loi n°2014-344 du 17/03/14 art. 35): « Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tot trois mois et au plus et trois et mois et au plus et au plus tot trois mois et au plus tot trois mois et au plus et au plus tot trois mois au plus trois et au plus et au plus tot trois mois au plus trois au plus tot trois mois aut plus et au plus tot trois mois au plus trois au
certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consomnateur. Les trois ainteas précedents ne sont applicables aux consomnateurs et aux non-professionnels. Le MANDANT déclare et reconnait que préalablement à la signature des présentes, il a reçu les informations prévues aux articles L111-1, L111-2 et L121-17 du Code de la consomnation, qu'il a eu le temps nécessaire et suffisant pour en prendre connaissance, se renseigner et les comprendre. Conformément à l'article L211-3 du Code de la consomnation, le Mandant est informé que, en tant que consomnatien, il a le droit de resourir à un médiateur de la consomnation en vue de la résolution amiable du litige qui pourrait l'opposer au Mandataire. Les modalités de cette médiation sont organisées par les articles L 611-1 et suivants et R 612-1 du Code de la consomnation. Le nom du médiateur dont rélève le Mandataire et auquel peut s'adresser le consomnateur est le centre de Médiation et règlement Amiable des huissiers de justice (Médicys, site internet www.medicys.fr) dont le siège social est situé 73, Boulevard de Clichy, 75009 PARIS
Faculté de retractation un sulvaivant : le Mandant à la faculté de renoucer au Mandat dans le délai de QUATORZE JOURS à compter de la date de signature des présentes. Si le MANDANT entend utiliser cette faculté, il utilisera le formulaire ci-dessous ou procédera à toute autre déclaration dénuée d'ambiguité, exprimant sa volonté de se rétracter et l'adressera en recummandé avec demande d'avis de réception au MANDATAIRE désigné, dans un délai de QUATORZE JOURS, qui commence à courir le jour de la signature des présentes, étant précisé que le jour de ce jour de départ n'est pas compté, le décompte de ce délai commence le lendemain à o heure et expire le 14e jour à minuit. L'exercice de la faculté de rétractation par le MANDANT ne donnera lien à aucune indemnité, ni frais. Les prestations devant être exécutées par le MANDATAIRE, dans le cadre des présentes, et notamment la diffusion d'annonces portant sur l'offre de vente des biens, ne devraient de debuter qu'à l'expiration de ce délai de rétractation. Si le MANDANT demande que l'exécution du Mandat débute avant l'expiration du délai de rétractation, cette demande d'exécution immédiate du mandat ne le prive pas de sa faculté de rétractation pendant le délai de 14 jours tant que l'Agence n'a pas pleinement exécuté sa mission.
Jouissance: L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres de toute location, occupation ou réquisition.
Le MANDATAIRE s'engage à : -informer le MANDANT sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économique,)réaliser toutes les démarches pour vendre ce bien : diffusions sur ses 8 sites internet (7 langues) et sur son réseaumettre à la disposition du MANDANT un espace dédié sur le site www.abafim.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le MANDANTRErendre compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au MANDANT, à une fréquence mensuelle, notamment par email - organiser un rendez-vous physique ou téléphonique tous les mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission Effectuer une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées informer le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LRAR dans les huit jours de l'opération, en joignant le cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972. - mettre en avant le bien en le différenciant des autres biens : "Exclusivité". Le MANDANT reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat,
Lignes: 3.39. A ARGUI, le 12 Declimbre Co2/ Mots:
Rayés nuls LE MANDANT (propriétaire) Bon pour mandat Nom + prénom Bon pour autorisation de vendre * Conjoint non propriétaire Nom + prénom Bon pour autorisation de vendre * LE MANDATAIRE (Agence) Mandat accepté.
Papillon à retourner daté et signé par le (s) mandant(s) par lettre recommandée avec accuse de reception à l'autresse ingui ant et effect au plus tard le quatorzième jour de la signature du présent contrat, ou si ce délai expire un samedi, dimanche ou jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.
Je soussigné(e), déclare annuler le mandat de vente ci après : N° de mandat :
Nom et prénom du (des) mandant(s) :